



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

fonctionnement

Question au Gouvernement n° 3288

Texte de la question

ÉDUCATION NATIONALE

M. le président. La parole est à Mme Colette Langlade, pour le groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche.

Mme Colette Langlade. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'éducation nationale.

La pédagogie exige de répéter plusieurs fois un concept pour sa bonne compréhension. C'est ce que nous ne cessons de faire au sujet de votre absence de politique éducative.

En 2011, 16 000 postes en moins, dont 9 000 pour le premier degré, 1 500 classes fermées, 600 postes de RASED en moins, et maintenant la suppression des postes d'emploi de vie scolaire !

Vous prétendez vous baser sur des faits démographiques, selon lesquels il y a moins d'élèves et plus de professeurs. Vous oubliez cependant qu'il ne s'agit pas que d'un problème de mathématiques. Votre politique de suppression de postes ne va pas dans le sens d'une rationalisation des effectifs. Elle pose de vrais problèmes de classes surchargées, de classes supprimées, particulièrement en zone rurale.

La mobilisation des parents et des enseignants, un peu partout en France, le vendredi 20 mai dernier, lors de la " nuit des écoles ", traduit l'inquiétude des familles devant les conséquences d'une telle politique sur la scolarité de leurs enfants et sur les conditions dans lesquelles ils peuvent étudier et travailler, voire être assistés en cas de difficultés.

L'éducation est bien trop importante pour être appréhendée selon la seule logique comptable ; par votre politique de régression éducative, vous engagez votre responsabilité et celle de l'État envers cette génération et les suivantes.

Vos résultats, monsieur le ministre, que ce soit en mathématiques, en logique ou en argumentation, ne sont pas satisfaisants. Nous vous demandons donc de revoir votre copie ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe SRC.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative.

M. Luc Chatel, *ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative*. Madame la députée, quand sortirez-vous de la posture et de l'hypocrisie ? (*Protestations sur les bancs du groupe SRC.*) Hypocrisie quand vous contestez, par exemple, le budget le plus important jamais voté pour l'Éducation nationale par cette majorité, alors que, dans vos départements et dans vos régions, vous baissez les dotations aux établissements scolaires ! (*Même mouvement.*)

M. Jean-Louis Bianco. Vous mentez !

M. Luc Chatel, *ministre*. Hypocrisie encore quand vous contestez le non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux et que vous nous expliquez que vous recruterez de nouveaux fonctionnaires en 2012 si par malheur vous arrivez au pouvoir, alors que vous savez pertinemment - et certains candidats à l'investiture socialiste l'expliquent aujourd'hui très clairement - que vous n'en aurez pas les moyens. (*Protestations sur les bancs du groupe SRC.*) Assez d'hypocrisie, madame la députée !

On se demande dans quel monde vous vivez. Au moment où, en Europe, un certain nombre de pays licencient leurs fonctionnaires ou baissent leur rémunération, l'Éducation nationale en France va recruter cette année 17 000 personnes, après avoir augmenté de 10 % le salaire de tous les professeurs en début de carrière : 157 euros supplémentaires par mois pour tous les professeurs certifiés débutants, 250 euros pour tous les agrégés

débutants.

M. Alain Néri. Menteur !

M. Luc Chatel, *ministre*. Ce n'est pas vous qui l'avez fait, mais ce gouvernement, soutenu par cette majorité.

M. Henri Emmanuelli. Fossoyeur !

M. Luc Chatel, *ministre*. Alors, de grâce, assez de leçons sur la question des moyens ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.*)

Données clés

Auteur : [Mme Colette Langlade](#)

Circonscription : Dordogne (3^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3288

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 mai 2011

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 25 mai 2011